

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grand Paris Express : une opportunité pour les quartiers en Ile-de-France

L'ANRU et la Société du Grand Paris signent une convention pour une articulation de leurs actions en faveur des quartiers

Philippe Yvin, président du directoire de la Société du Grand Paris, François Pupponi, président de l'ANRU, et Nicolas Grivel, directeur général de l'ANRU ont signé ce jeudi 3 décembre une convention pour coordonner le développement des gares du Grand Paris Express (GPE) et les projets du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

L'ANRU et la SGP souhaitent que les projets de renouvellement urbain qui bénéficieront du NPNRU profitent du potentiel offert par les gares du Grand Paris Express et, qu'en parallèle, les aménagements autour des gares se développent en cohérence avec ces projets. Une densification maîtrisée sera également encouragée autour des gares dans ces territoires, dans le respect des objectifs de rééquilibrage de l'offre de logement social à l'échelle de l'agglomération et de diversification de l'offre résidentielle au sein des quartiers.

Avec cette convention d'une durée de trois ans, la Société du Grand Paris et l'ANRU proposeront aux collectivités qui portent les projets d'accompagner les réflexions stratégiques d'aménagement des quartiers autour des gares et d'élaborer un plan d'action coordonné avec les travaux du GPE.

Cette coopération articulée avec l'Etat fera intervenir, en tant que de besoin, des partenaires associés tels que la Région Ile-de-France, l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, l'Anah, Epareca. L'APUR fournira également son assistance et son expertise.

Pour Philippe Yvin : *« Le Grand Paris Express est plus qu'un projet de transport. C'est un projet d'aménagement du territoire métropolitain. Le Grand Paris Express sera un levier majeur de désenclavement de certains quartiers jusqu'alors mal desservis et de renouvellement urbain autour des gares. Avec l'ANRU, nous souhaitons améliorer les effets du futur réseau sur les quartiers du Nouveau Programme National de rénovation urbaine en Ile-de-France. Les futures gares seront accompagnées de logements, de commerces et de bureaux. Conçues comme des « hubs », elles irrigueront les quartiers environnants et favoriseront la multimodalité : vélos et voitures électriques en partage, marche à pieds, bus... »*

Pour François Pupponi : *« Les transports constituent un enjeu essentiel pour la transformation des quartiers en rénovation. Aujourd'hui, les projets de renouvellement urbain d'Ile-de-France doivent impérativement prendre en compte les opportunités offertes par le Grand Paris Express : avec des quartiers mieux desservis, mieux reliés aux gares, les habitants verront leurs conditions de vie améliorées, grâce à un meilleur accès à l'emploi et aux équipements de la Métropole ».*

Télécharger l'accord cadre de partenariat sur www.anru.fr ou www.societedugrandparis.fr
Télécharger le plan du métro du Grand Paris : <http://www.societedugrandparis.fr/#projet>
Télécharger le livre « Les Places du Grand Paris » : http://issuu.com/sgparis/docs/sgp_web_02

Chiffres clés

Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) 2015-2025

- 5 Md€ d'équivalent-subventions principalement financés par Action Logement
- 20 Md€ d'investissements
- 200 quartiers d'intérêt national concernant plus de 2 millions d'habitants
- Environ 250 quartiers d'intérêt régional

En Ile-de-France

- 102 quartiers dont 59 quartiers d'intérêt national et 43 quartiers d'intérêt régional
- 30 quartiers d'intérêt national impactés par le nouveau Grand Paris, dont 15 directement concernés par l'implantation d'une gare Grand Paris Express en leur cœur

Le métro du Grand Paris

- 200 km de nouvelles lignes automatiques
- 68 nouvelles gares et 6 sites de maintenance
- 2 millions de voyageurs attendus / jour sur l'ensemble du réseau
- 153 communes traversées
- 165 000 entreprises desservies
- 140 km² de zone urbaine à aménager (plus que la superficie de Paris intramuros)
- 23 milliards d'euros d'investissement
- 15 000 emplois directs par an durant les travaux

A propos de la Société du Grand Paris

La Société du Grand Paris est un établissement public créé par l'État pour réaliser le nouveau métro automatique du Grand Paris, dont le tracé a été précisé par un débat public sans précédent. Elle doit en assurer la réalisation, qui comprend notamment : la construction des lignes, ouvrages et installations fixes ; la construction et l'aménagement des gares, y compris d'interconnexion ; l'acquisition des matériels roulants conçus pour parcourir ces infrastructures.

A propos de l'ANRU

L'ANRU met en œuvre des projets de renouvellement urbain afin de transformer les conditions de vie de 5 millions d'habitants en France. A travers le Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU), le Programme « Quartiers Anciens » (PNRQAD), et le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), l'ANRU intervient notamment sur les logements, les espaces publics, les équipements scolaires, les crèches, les commerces, l'activité économique. L'ANRU est également opérateur au titre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA), avec une enveloppe d'1 milliard d'euros, pour la mise en œuvre de projets destinés à la Jeunesse, à la Ville et aux Territoires durables ainsi qu'au co-investissement immobilier dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville.

Contacts Presse

ANRU

Elizabeth Broge / Laurence Quercy
01 53 63 56 79 / 01 53 63 55 05
ebroge@anru.fr / lquercy@anru.fr

Société du Grand Paris

Camille Ruols / Aloïs Nuffer
01 40 41 54 84 / 01 40 41 54 96
presse.sgp@quaitrois.fr